

**Discussion générale Budget2015 -
Politique de la ville
Présentation de Jean Lafont, président de la commission dédiée**

Préparant mon intervention d'aujourd'hui sur le budget 2015 de la « politique de la ville », j'ai relu mes propos de juin dernier pour la présentation du vœu d'EELV « pour un élan régional en faveur des quartiers populaires », et je dois dire que rien ne semble avoir bougé depuis.

Ce vœu, voté par la majorité de notre assemblée, comportait plusieurs volets, dont je vous épargne la lecture, mais je reviendrai sur certains d'entre eux.

Le groupe EELV est prêt à croire qu'un travail a été mené ces six derniers mois, mais rien n'en a filtré, nous n'avons toujours pas le bilan des financements de droit commun dont ont bénéficié les territoires « prioritaires » - qui devait, selon les termes du vœu, éclairer notre débat budgétaire.

J'ai bien noté, Monsieur le vice-président, vote annonce d'un rapport-cadre en février 2015. C'est une bonne nouvelle, et nous espérons que ce rapport marquera un saut qualitatif dans la politique régionale en faveur de ces quartiers et de leurs habitant/es, ou tout au moins en ouvrira la perspective.

Dans l'attente, 5 millions d'euros ont été inscrits à titre conservatoire au budget de fonctionnement, la forte baisse par rapport à 2014 s'expliquant sans doute par les délais nécessaires pour rendre opérationnelle la nouvelle politique.

Mais la politique de la ville de la région ne saurait se limiter aux actions spécifiques, l'enjeu principal réside dans l'ordonnancement des politiques de droit commun. Le vœu de juin dernier pointait plus particulièrement les politiques de développement économique et de formation – cruciales pour s'attaquer au chômage des jeunes des quartiers - et qui mériteraient d'être interrogées sous cet angle et de faire l'objet d'une véritable stratégie, faisant système au niveau local et mobilisant les acteurs associatifs et institutionnels des territoires.

Cette assemblée, qui fonctionnerait dans le même esprit que le Conseil régional des jeunes, peut se mettre en place rapidement, pour peu qu'on en ait la volonté politique. Elle s'inscrit dans la logique du rapport Bacqué-Mechmache et de ce qui est sans doute l'élément le plus novateur de la réforme décidée par le gouvernement, si tant est que les acteurs s'en saisissent : la co-élaboration avec les habitant/es.

Ce vœu demandait – c'était sa pièce maîtresse - la création au sein du Conseil régional d'une instance permanente de dialogue, d'étude, d'analyse et de propositions appelée « assemblée des quartiers populaires », associant collectifs d'habitant/es, acteurs associatifs, professionnels et chercheurs, dans le but de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des dispositifs régionaux en faveur de la politique de la ville.

J'assistais le mois dernier à une rencontre sur ce thème organisée par les Centres de ressources franciliens de la politique de la ville, qui n'a pas manqué de souligner combien ces nouvelles démarches – de bas en haut – bouleversaient les habitudes, et combien aussi elles portaient en elles un renouveau de la démocratie. La TRégion Ile-de-France se veut exemplaire. Eh bien, chiche!

C'est la raison d'être de l'amendement qu'a déposé le groupe EELV et qui vise à créer au sein de l'action « politique de la ville » une action « assemblée des quartiers populaires », dotée d'un minimum de moyens pour soutenir ses travaux – à l'instar du Conseil régional des jeunes. Notre groupe sera très attentif au sort de cet amendement.